

APPENDICE NO 2

d'un caractère restreint il est vrai, mais tout de même quelque chose, c'est que le taux de l'intérêt ne puisse dépasser 7 pour cent, et je suis pleinement en faveur des amendements proposés à cet effet. Je crois que c'est juste et nécessaire dans l'intérêt des banques elles-mêmes, car je ne crois pas à la possibilité de la liquidation des énormes liasses de billets de fermiers, qu'elles ont dans leurs voûtes à moins que le taux de l'intérêt ne soit diminué. Je crains qu'il faille plus d'une génération à nos cultivateurs pour se libérer et je crois que nous pouvons les aider à se maintenir et peut-être à amortir une partie de leurs obligations en statuant que le taux de l'intérêt ne peut dépasser 7 pour cent. Personnellement, j'aimerais mieux décréter qu'il ne dépassera pas 6 pour cent. Je ne vois pas comment les cultivateurs peuvent faire face à une telle situation et rester les maîtres de leurs terres. Je crains de les voir déposséder. Je veux que tous les cultivateurs de mon district restent chez eux, et je veux en voir venir d'autres. Au commencement de la session, j'ai lu en Chambre une lettre d'un de nos représentants qui avait visité l'Iowa dans le but de recruter des immigrants pour notre district d'irrigation qui a été divisé en petites fermes, et la raison pour laquelle il n'a pu avoir des colons de l'Iowa, c'est que ces derniers ne voyaient aucun avantage à abandonner un pays où ils pouvaient avoir de l'argent à 6 pour cent à longue échéance, et avec amortissements, pour venir dans un pays où ils auraient à payer 8 pour cent pour avances à courte échéance.

M. VIEN: Mon honorable ami croit-il que nous pourrions nous risquer, en ce pays, à faire ce que la Federal Reserve Bank des Etats-Unis elle-même n'a pas pu faire, de ne pas exiger plus que 7 p. 100? Il est prouvé aujourd'hui qu'elle exige jusqu'à 10 p. 100 en certaines localités. Si dans un pays beaucoup plus riche la Federal Reserve Bank ne peut se limiter à 7 p. 100, comment le pourrions-nous en ce pays?

M. JELLIFF: Je ne suis pas au courant de ces faits-là, Monsieur. Vien, mais je sais qu'avec le système de là-bas, on prête à longue échéance, sur plan d'amortissement, à 6 p. 100.

M. VIEN: Avec le système de crédit rural?

M. JELLIF: Oui. Je sais que, il y a une couple d'années, quand est venue la dégringolade des prix des produits de la ferme, les Etats-Unis ont ressuscité leur ancien War Finance Board, et afin de protéger les producteurs de maïs, de blé, de bœuf, de betteraves à sucre et tous les autres agriculteurs du pays, ils ont avancé \$470,000,000 en prêts à longue échéance, à des taux très bas, pour le plus grand bien des agriculteurs.

M. VIEN: Mais ils n'imposent pas aux banques une limite de 7 pour cent, et c'est là la question.

M. JELLIFF: Je crois que presque tous ces prêts se font par l'intermédiaire des banques et des sociétés rurales, et ils ont trouvé que les garanties étaient suffisantes. Je veux vous montrer ce qu'ils pensent de ces prêts, de leurs possibilités, de leurs liquidité basée sur la garantie des fermes qui sont du genre de celles que j'ai mentionnées et sur lesquelles nous prétendons que les banques ne peuvent pas prêter pour plus que trois mois. Voici une déclaration de M. Myer, qui est à la tête du Federal Loan System, des Etats-Unis. Elle est extraite d'une petite plaquette sur la finance de l'agriculture. Il dit:

“ Nous reconnaissons tous la désirabilité de maintenir la liquidité de l'actif du Federal Reserve System. Cependant, on semble d'avis, dans certains milieux que pour être liquide, un effet de commerce doit avoir une maturité de soixante ou quatre-vingt-dix jours. C'est une opinion généralement importée d'Europe, principalement de certaines parties de l'Europe qui sont plutôt industrielles et commerciales qu'agricoles. Le fait que la loi de la Federal Reserve permet de réescompter les billets agricoles ayant une maturité de six mois est seulement une